



Copropriété atypique

Par **DBC**, le **17/02/2020** à **18:53**

Bonsoir,

J'ai fait l'achat il y a une 10aine d'année d'une remise dans un immeuble comprenant 2 lots: cette remise pour premier lot et 1 terrasse privative en second lot, dépendance d'un autre immeuble.

Il n'y a donc aucune habitation, aucun commerce.

A l'époque de mon achat, il y avait une carrence de syndic (c'est inscrit sur le contrat de vente) et il n'y en a pas eu depuis.

De plus, l'assurance des partie communes n'était que conseillée, mais pas obligatoire. Chaque lot est par contre assuré indépendement.

A priori, la réglementation a évolué et cette copropriété doit à présent avoir les 2, ai-je bien compris ?

Les companies d'assurance que j'ai contactées ne semblent pas avoir de produits correspondant à ce type de copropriété, et peuvent quand elles acceptent d'aller plus loin uniquement proposer des assurances correspondant à des bien contenant des lot à destination d'habitation sous réserve d'un enregistrement de la copropriété, ce qui est sauf erreur de ma part, une obligation que pour les copropriétés comportement au moins un lot d'habitation.

Pouvez-vous s'il vous plait me renseigner sur la meilleure marche à suivre pour régulariser au besoin cette situation ?

Prendre une assurance est-il envisageable sans syndic ou en trouver un constitue-t-il la première étape ?

Merci d'avoir pris le temp de me lire,

Cdlt.